



Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO # 628-2019

Règlement d'emprunt temporaire décrétant une dépense, des travaux et un emprunt pour un montant de 1 759 218\$ pour l'utilisation de la subvention de la TECQ 2014-2019 (628 141\$) et de la TECQ 2019-2023 (1 135 377\$)

Lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement # 628-2019.

Ledit règlement # 628-2019 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

Donné à Sainte-Béatrix, ce dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf.

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Cossette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf (18.12.2019)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf (18.12.2019).

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim